



# YENNE

## le mag

#7 HIVER 2023 - 2024



Villes et Villages Fleuris  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

EN AOÛT 2024  
**DEUX RENDEZ-VOUS  
À NE PAS MANQUER**

## 2024, ANNÉE CONSTRUCTIVE ET OLYMPIQUE À YENNE



CRUES DU RHÔNE

**LE PLAN DE SAUVEGARDE  
A FAIT SES PREUVES**



HOMMAGE

**SUR LES TRACES DE  
ROBERT BARRIER**

## Un accompagnement pour rénover votre logement



Vous souhaitez adapter ou rendre accessible votre logement ? Remplacer votre chaudière fioul ? Revoir votre ventilation ? Vous vous interrogez sur les aides disponibles ? Mis en place par le Syndicat mixte de l'Avant-pays savoyard et le Département de la Savoie, « Rénovation énergétique en Savoie » propose

un accompagnement : conseil téléphonique, permanence, accompagnement approfondi avec visite sur site... Appelez l'Asder (04 56 11 99 00) ou Soliha (0800 400 522) pour en savoir plus. Et rejoignez le groupe Facebook « Rénovation énergétique en Savoie » pour échanger.

Contact : [smaps@soliha.fr](mailto:smaps@soliha.fr)

## Prime chaleur renouvelable pour les entreprises

Agriculteur, industriel, artisan, commerçant, syndic de copro, vous souhaitez installer ou remplacer une installation de production de chaleur (chauffage, eau chaude sanitaire...) ?



Et vous souhaitez utiliser une énergie renouvelable : géothermie, bois ou solaire thermique ?

Il vous suffit de disposer d'un numéro Siret pour pouvoir prétendre à un financement allant de 25 à 60% du coût des travaux grâce à l'Ademe, dans le cadre d'un partenariat Grand Lac-Syndicat mixte de l'Avant-pays savoyard.

Contact : Maxime Pirot, 07 88 68 02 83 ; [m.pirotd@grand-lac.fr](mailto:m.pirotd@grand-lac.fr).

## Une application « Mon Pajemploi au quotidien »



Vous employez un assistant maternel pour la garde de votre enfant à la rentrée ? L'Urssaf service Pajemploi lance l'application mobile « Mon Pajemploi au quotidien ». Cette application, gratuite et optionnelle, est complémentaire aux services en ligne proposés sur [pajemploi.urssaf.fr](http://pajemploi.urssaf.fr). Elle est adaptée aux besoins des nouveaux parents employeurs et des assistants maternels.

Pour utiliser l'application mobile « Mon Pajemploi au quotidien », rien de plus simple ! Activez votre compte en ligne depuis [pajemploi.urssaf.fr](http://pajemploi.urssaf.fr), puis téléchargez l'application depuis l'App Store ou Google Play.

## ÉTAT-CIVIL

### NAISSANCES

- Tom SINISCALCHI, le 23 avril
- Ilan GALINIER, le 15 mai
- Louis MITHIEUX, le 6 juin
- Alix SEVRÉ, le 10 juin
- Maël FERRIER, le 13 juin
- Hayley LEMOINE LANOIZELET, le 15 juin
- Manon PEIGAT DUPONT, le 25 juin
- Emma REANT, le 20 juillet
- Martin CATHALA COTTAREL, le 6 août
- Auguste GIANESELO, le 22 septembre
- Lyv OLIVIER, le 22 septembre
- Amy CHOUAFFA, le 23 octobre



- Gianni MARINUCCI, le 1<sup>er</sup> novembre

### MARIAGES

- Geoffrey DUMONT et Alicia MATEOS, le 3 juin
- Erwan FOUQUET et Eva LARCHEVÊQUE, le 3 juin
- Vincent ROBIN et Céline BEAUDRY, le 6 juin
- Lionel PROVENT et Béatrice BURNOLLE, le 24 juin
- Thibaut MAROUSÉ et Déborah WALLEY, le 21 juillet
- Bernard BELLIER et Annabel DELORME, le 29 juillet



### DÉCÈS

- Suzanne JANNIN, le 1<sup>er</sup> avril



- Georges ESCOFFIER, le 5 avril
- Pierre FOURNIER, le 7 avril
- Jacqueline BETTSCHEN, née QUINART, le 11 avril
- Jeanne BURDIN, née FERRAND, le 20 avril
- Robert-Joseph CHAMIOT, le 7 mai
- Michèle BAUWENS, née BOURDIN, le 16 mai
- Marie BERTHOU, née GOULVEN, le 3 juillet
- Gilbert CHALAYER, le 7 août
- Jacqueline SIBUET, née GROSSET, le 29 août
- Sylviane BERLION, née BRUNIER, le 7 septembre
- Monique MONACIS, née MORARD, le 14 novembre

Pratique et état-civil	2
Chemin de la Curiaz : le réaménagement se poursuit	4
Urbanisme : vos travaux sont soumis à une déclaration préalable	5
Yenne, ville ambassadrice du don d'organes	6
En août, deux rendez-vous à ne pas manquer	7
Crues du Rhône : le plan communal de sauvegarde a fait ses preuves	8
La 1 <sup>ère</sup> fleur de Yenne renouvelée	9
Bienvenue aux nouvelles activités	10
Tourisme : les actualités de la Maison de la Dent du Chat	11
Les Ecolyennes mobilisées toute l'année	12
L'actualité de la bibliothèque	13
Focus associations :	
Le Chat aux grandes oreilles	13
Tribunes	14
Yenne hier et aujourd'hui	15
Robert Barrier : l'histoire incroyable d'un homme à l'incroyable histoire	15
En images	16

**YENNE**  
le mag

Journal municipal de Yenne  
Mairie  
Place Charles-Dullin - BP 3  
73170 YENNE  
www.mairie-yenne.fr  
Yenne le Mag paraît trois fois par an  
Directeur de la publication : François Moiroud  
Coordination : Laure Guilbert  
Rédaction : élus et services municipaux de Yenne  
Crédits photo : Ville de Yenne, Maison de la Dent du Chat, Collège, Google Street View  
Conception et réalisation : agence Kangourou, Aix-les-Bains  
Impression : Imprimerie Ducret  
Parution : février 2024

## Une année constructive, olympique et d'engagement



Chères Yennes, Chers Yennois,

À présent que nous nous sommes retrouvés pour échanger nos vœux pour 2024, cette nouvelle année, plus que toute autre, doit revêtir trois caractères.

D'abord, une année constructive. Cette année verra la livraison prochaine de la nouvelle Gendarmerie nationale, en partenariat avec la communauté de communes, la fin des travaux du chemin de la Curiaz, et le lancement des travaux liés à l'opération Cœur de territoire. En complément, une partie des voiries du centre-bourg sera refaite afin de mettre en œuvre un réseau séparatif et ainsi préserver davantage l'environnement de l'ensemble des habitants.

2024 sera également à Yenne une année olympique. Notre commune est labellisée Terre de Jeux - Paris 2024. À ce titre, plusieurs événements ont déjà eu lieu en lien avec nos associations sportives territoriales et d'autres animations prendront le relais cette année. A travers ces temps de rencontre, il s'agit de renforcer le vivre ensemble au sein de notre petite ville.

Enfin, 2024 sera une nouvelle année d'engagement de la municipalité à destination de tous les Yennois. Que ce soit en direction des familles, ou des aînés, en faveur du centre-bourg ou au profit des hameaux, dans tous les aspects de notre vie quotidienne, l'équipe municipale, à mes côtés, travaillera à pied d'œuvre pour améliorer toujours davantage le cadre de vie déjà extraordinaire dont nous profitons sur notre belle commune de Yenne.

**François MOIROUD,**  
Maire  
Conseiller départemental

### Covoiturage : on vous offre le trajet !

Prix des carburants, bouchons... Ça suffit ! Depuis le 16 octobre, l'Avant-Pays Savoyard rejoint d'autres territoires de Savoie pour proposer ce dispositif simple : les trajets de 5 km et plus à l'intérieur de l'Avant-pays savoyard et plus largement en Savoie sont offerts pour les passagers, et indemnisés pour les conducteurs, via l'appli BlablaCar Daily. L'État offre aussi une prime de 100€ pour les nouveaux covoitureurs du quotidien (10 trajets en 3 mois).

Ce dispositif est porté par le Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard, en partenariat avec BlablaCarDaily, et le soutien du Département de la Savoie et du Fonds vert de l'État.

► Infos sur [www.avant-pays-savoie.com](http://www.avant-pays-savoie.com).



# Chemin de la Curiaz : le réaménagement se poursuit

La deuxième tranche des travaux de réaménagement du chemin de la Curiaz a démarré en septembre. Il s'agit de faire disparaître fils électriques et téléphoniques aériens en les enterrant et d'en profiter pour moderniser l'éclairage public en recourant à des leds, plus écologiques et économiques. Une première phase avait été réalisée au printemps.

Réalisé en partenariat avec la communauté de communes de Yenne pour une part, ce chantier a pour objectif de réaménager la voirie et les espaces piétons en réalisant un espace plus agréable, aéré, plus sécurisé et répondant à des besoins écologiques et urbanistiques d'intérêt général.

Il s'agit, entre autres, de :

- ▶ Reprendre la voirie et ses dépendances ;
- ▶ Créer un parking public avec une borne de recharge pour les véhicules électriques ;
- ▶ Réduire la vitesse devant la communauté de communes et le Clos des capucins en accord avec le projet Cœur de territoire ;
- ▶ Sécuriser la sortie du Clos ;
- ▶ Répondre à un besoin de gestion des eaux pluviales sur place et non plus en réseau unitaire (réseau col-



Dans le cadre de ce réaménagement, les réseaux aériens sont appelés à disparaître.

lectif) afin d'éviter, in fine, le débordement des cours d'eau : en centre bourg, cela se traduit par la volonté de faciliter l'infiltration diffuse et plus naturelle des eaux pluviales dans les sols sans qu'elles soient conditionnées dans un seul et même réseau engendrant un débit important et immédiat en sortie ;

- ▶ Intégrer un volet paysager avec la plantation de végétaux et de différentes essences d'arbres.

La fin des travaux est prévue pour le printemps 2024.

## Nouvel équipement à la station d'épuration

Des travaux d'amélioration du traitement des boues, d'un montant de 196 088 € HT, ont été réalisés et réceptionnés à l'automne 2023, au travers de l'installation d'une centrifugeuse à la place d'une table d'égouttage qui présentait les signes normaux d'un équipement arrivé en fin d'utilisation.

Cet investissement, en plus d'être nécessaire, présente deux avantages non négligeables. En cas de non-conformité des boues (épidémies comme lors de la Covid19, pollution éventuelle...) et donc d'impossibilité de réaliser un épandage agricole, la centrifugeuse offre la capacité de s'orienter vers la filière de compostage après traitement et sans intervention d'autres produits extérieurs. De plus, il permet de baisser les dépenses de fonctionnement de traitement des eaux usées par l'effet de conditionnement de l'épaisseur des boues ayant un impact direct sur l'épandage. Cette économie réalisée permettra de minimiser les augmentations des tarifs d'assainissement.

## Un nouveau directeur aux services techniques

Richard Gentit est le nouveau directeur des services techniques. Il coordonne et renforce une équipe volontaire de 6 agents techniques, depuis début septembre. Fort de 16 années en collectivité et de plusieurs vies professionnelles toutes liées aux savoirs technique et arboricole, il a plus d'une corde à son arc. Véritable spécialiste de la gestion des arbres et de la conduite de projet, il a, dès son arrivée, été plongé dans les sujets de fond en cours et a su répondre aux nombreuses sollicitations inhérentes à ce poste charnière.



Il connaît bien la commune pour y avoir habité pendant quelques années.

## Nouvelle jeunesse pour le four banal

Haut lieu de convivialité du hameau, le four banal du Bas Somont a retrouvé une nouvelle jeunesse à l'automne 2023. Cet élément patrimonial nécessitait une réfection complète de la couverture et de la charpente pour en assurer d'une part la sécurité pour les utilisateurs, et d'autre part pour garantir la durabilité du bâtiment. La porte d'accès avait également besoin d'être changée.

Cette rénovation d'un montant de 14 789 € HT, souhaitée par les « habitués », a été réalisée par des entreprises locales : la SARL Robert Couturier (toiture et porte), et l'entreprise Benoît Dullin (maçonnerie).

Gageons que les habitants qui utilisaient déjà le four régulièrement et notamment pour la fête du village, prendront plaisir à se réapproprier ce lieu.



## Urbanisme : vos travaux sont soumis à une déclaration préalable

**Tous travaux qui modifient l'aspect extérieur d'un tènement foncier (clôture, fenêtrage, ravalement, toiture...) sont soumis à une déclaration préalable à travaux.**

La déclaration préalable à travaux est un dossier administratif qui permet au service urbanisme de la commune de vérifier que votre projet respecte les règles du plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur. C'est d'autant plus important dans la zone urbaine protégée située dans le rayon des 500m autour de l'église Notre-Dame de l'Assomption, où l'avis conforme de l'ABF (Architecte des bâtiments de France), s'il est déterminé, doit être appliqué, contrairement à l'avis simple qui n'émet que des préconisations.

La municipalité regrette d'avoir à constater des travaux non déclarés sur la commune. Attention, il faut savoir que vous vous exposez à des risques en cas de non-déclaration :

- ▶ Une amende de 1200 à 6000 € par m<sup>2</sup> de surface construite.
- ▶ La remise en l'état ou la mise en conformité : il s'agit de changer les éléments non conformes à la réglementation. Dans la plupart des cas, cela implique de démolir entièrement le projet. La commune pourra aussi demander la remise en l'état initial avant travaux.
- ▶ Lors d'une vente, la conformité des travaux même minimales est souvent réclamée par les notaires. Les



aménagement non déclarés ne pourront pas être inscrits et les acquéreurs risquent d'être plus frileux, compte tenu des risques liés à des travaux non déclarés.

- ▶ De ne pas être assuré et dédommagé en cas de sinistre.

Autant de raisons de respecter la réglementation, et ainsi participer à un développement urbain cohérent et respectueux de

l'identité patrimoniale de notre belle commune.

### Vos demandes en ligne

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, vos demandes d'autorisation de travaux peuvent être reçues sous forme dématérialisée par l'intermédiaire du portail Usager Urbanisme de la commune (le dépôt des demandes sous format papier restant possible au guichet urbanisme de la mairie).

Que vous soyez un particulier ou un professionnel, ce portail numérique vous simplifie les démarches administratives concernant les demandes d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable de travaux, certificats d'urbanisme, permis d'aménager).

Connectez-vous sur <https://pu.rgd.fr>, créez votre compte et laissez-vous guider.

# Yenne, ville ambassadrice du don d'organes

Depuis le 18 novembre, Yenne a officiellement acquis le statut de Ville ambassadrice du don d'organes.

Un panneau à l'entrée de la commune vise à attirer l'attention des automobilistes et des passants, encourageant ainsi les conversations familiales sur ce sujet crucial. En France, bien que la loi considère généralement les citoyens comme favorables au don d'organes après leur décès, il est essentiel de communiquer cette volonté aux proches. En effet, le médecin consultera toujours la famille, même en présence d'une carte de donneur, et le manque d'information conduit souvent à des refus.

La soirée de labellisation a été marquée par un dévoilement de plaque, accompagné d'une flashmob de l'association yennoise Esprit Fitness autour de Nathalie Vincent. Les associations France Rein et France Adot réunies sous le collectif «Greffes +» ont également participé à cette soirée mémorable, avec Sébastien Ejarque en tant qu'ambassadeur symbolique pour dévoiler la plaque.

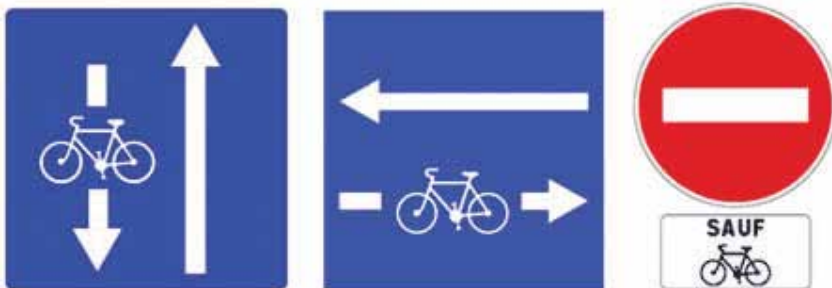
Yenne, désormais Ville ambassadrice du don d'organes, prend ainsi une place prépondérante dans la promotion de la conscience et de l'importance du don d'or-



ganes au niveau local. Une démarche louable qui espère sauver des vies en encourageant des discussions ouvertes et en dissipant les mythes entourant le don d'organes.

► [Plus d'informations sur greffesplus.fr](http://Plus d'informations sur greffesplus.fr).

## Qu'est-ce qu'un double sens cyclable ?



Si vous croisez un cycliste dans une des rues à sens unique du centre bourg de Yenne, ne le klaxonnez pas, c'est autorisé !

En application de l'article R412-28-1 du code de la route, « lorsque la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30 km/h, les chaussées sont à double sens pour les conducteurs d'EDPM (engins de déplacements motorisés électriques), de cyclomobiles légers et les cyclistes sauf décision contraire de l'autorité investie du pouvoir de police ».

## Journée de dépistage des maladies rénales le 12 mars

Le CPTS de Yenne et l'association France Rein



Savoie organisent un dépistage des maladies rénales le mardi 12 mars de 10 h à 18 heures à la salle des fêtes.

Trop de personnes arrivent au stade de maladies rénales sans le savoir. Ces faiblesses touchent beaucoup de personnes et ce sans douleur au contraire des autres organes. L'expression « Avoir mal aux reins » justifie souvent un mal de dos mais pas de santé des reins...

Ce dépistage sans douleur est réalisé avec une simple bandelette urinaire. Des professionnels de santé de Yenne seront présents pour vous expliquer les résultats.



# En août, deux rendez-vous à ne pas manquer

Le défilé de chars de la traditionnelle fête patronale du 15 août aura pour thème les Jeux Olympiques ! Les JO seront alors terminés depuis 4 jours (ils auront lieu du 26 juillet au 11 août) et nous serons à quelques semaines des Jeux Paralympiques, qui se dérouleront du 28 août au 8 septembre.

La Ville de Yenne est labellisée Terre de Jeux – Paris 2024, label qui s'adresse aux communes qui souhaitent célébrer l'événement historique des JO, et amener plus de sport dans le quotidien des Français.

Alors, vous aussi, particuliers, associations, voisins, hameaux... participez à cet événement historique et au succès du défilé du 15 août en confectionnant un char ou en déambulant sur le thème des JO.

► Contact : [animation@mairie-yenne.fr](mailto:animation@mairie-yenne.fr)

## Des objets roulants non identifiés dans la descente des Vigeoz

Quelques jours plus tard, le 18 août, aura lieu un nouveau rendez-vous à ne rater sous aucun prétexte : la



Chavonnette, une course de caisses à savon dans la descente des Vigeoz. Née de l'imagination de quelques Yennois, cette première édition promet un sacré spectacle !

Une association va être créée pour porter cet événement, et plus d'informations sont à venir. En attendant, place à votre imagination et à vos outils pour construire votre caisse à savon, avant de vous lancer dans la descente des Vigeoz !

# Mobilisés pour ramasser des déchets



Malgré le temps qui n'était pas vraiment de la partie, une vingtaine de personnes a participé à la 4<sup>ème</sup> matinée de ramassage des déchets dans le cadre du « World Cleanup Day ». A l'issue de ce déploiement d'énergie matinale au profit de l'environnement, 44 kg de déchets en tout genre ont pu être ramassés. A noter quand même un frigo oublié par son propriétaire le long d'un chemin communal à moins de 1,5 km de la déchetterie mais aussi plus de 1400 mégots de cigarettes qui ne pollueront pas les 700 m<sup>3</sup> d'eau pour lesquels ils étaient destinés lorsque leurs fumeurs les ont jetés dans nos rues.. En tout cas, merci à tous ces ambassadeurs !

# Crues du Rhône : le plan communal de sauvegarde a fait ses preuves

Les 14 et 15 novembre, les 1<sup>er</sup> et 2 décembre, du 12 au 17 décembre, ainsi que les 18 et 19 janvier derniers, de fortes précipitations à Yenne mais aussi et surtout en amont ont provoqué quatre épisodes de crues du Rhône. Elles ont engendré de nombreuses fermetures d'accès, de chemins communaux, de la déchetterie et même de la RD 921 menant à Lucey.

A ces occasions, le Plan communal de sauvegarde (PCS) a été déclenché à chaque fois pour mettre en place l'organisation communale adéquate afin de gérer au mieux la situation. Le PCS implique les agents municipaux et les élus mais pas que puisqu'il s'articule aussi avec les autres acteurs de la sécurité que sont le Département, la gendarmerie, les pompiers, la préfecture...

Le PCS est un document important, qui a bénéficié d'une mise à jour d'ampleur sous l'égide de Jean-Marc Etaix, adjoint au maire, avec l'aide du SHR (Syndicat du Haut-Rhône) et de l'Irma (Institut des risques majeurs de Grenoble). Il doit également faire l'objet de mises en situation régulières afin d'être prêt le jour J. Un exercice sur table s'est ainsi tenu le 27 novembre, entre deux épisodes de crues, devant des observateurs de communes voisines, voire plus éloignées.



Cet enchaînement de crues, de déclenchements de PCS et cet entraînement sur table programmé de longue date met en évidence qu'il faut être prêt à chaque instant car c'est bien Dame nature qui décide...

Rappelons qu'un formulaire PCS est disponible à l'accueil de la mairie afin notamment de vous faire connaître auprès des services municipaux pour toute difficulté que vous jugeriez utile de signaler, que cela soit vis-à-vis des inondations ou d'autres risques.





# La 1<sup>ère</sup> fleur de Yenne renouvelée

Pour faire suite à l'engagement de la commune dans le label « Villes et villages fleuris » depuis plusieurs années déjà, un comité de bénévoles, d'agents communaux et d'élus a accueilli le 31 août dernier le jury régional pour une visite d'expertise et de contrôle. Ce jury a pu, au travers du parcours proposé et du dossier présenté, apprécier et évaluer les réalisations et l'ensemble des actions engagées pour l'embellissement et la gestion du cadre de vie.

Les critères d'évaluation ont fortement évolué ces dernières années : sur une soixantaine de critères à présent, « seulement » 20 % notent le fleurissement tel que nous l'entendions auparavant. L'évaluation porte désormais sur l'ensemble des thématiques du cadre de vie communal (fleurissement, gestion, mobilier urbain, propreté, etc.).

Le 23 novembre dernier, la présidente du jury régional



**Villes et Villages Fleuris**

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

des Villes et villages fleuris a confirmé à la municipalité le maintien de sa première fleur. Cette reconnaissance met en avant l'engagement continu de la commune pour se maintenir dans le label, promouvoir la beauté de son environnement, son attractivité touristique et le cadre agréable que l'on connaît pour les Yennois comme pour les visiteurs. Pour ce faire, un remerciement peut être adressé à l'ensemble des agents municipaux et des bénévoles qui œuvrent en ce sens, que cela soit de manière visible ou non.

## Une trentaine de lauréats pour le concours « Yenne fleuri »



Pour la deuxième année consécutive, la commune a organisé le concours « Yenne fleuri » afin de promouvoir la beauté des espaces fleuris, l'engagement des habitants et les récompenser pour leurs efforts d'embellissement de notre belle commune. Cet événement a permis de réunir pas moins d'une cinquantaine de personnes pour plus d'une trentaine de lauréats dans les différentes catégories lors de la cérémonie de remise des prix, le 15 septembre dernier. Bravo à tous les participants !

# Bienvenue aux nouvelles activités

## O'MIMI SUSHI YENNE

99 place Charles Dullin  
Ouvert du mardi au samedi de 10h à 14h et de 18h à 22h  
Tél. : 07 88 70 17 56  
A emporter et en livraison dans tout le secteur (inférieur à 10 km)



## PIZZERIA LE 20137

246 chemin de la Tuilière  
Du mercredi au dimanche de 17h30 à 21h  
Commandes au 04 79 85 82 48



## NEURO HYPNOSE PROCESS

Sabrina Parent -  
SP Consulting  
Hypnothérapeute -  
Maître praticienne en PNL  
ZA des Fontanettes  
Tél : 06 51 67 61 93  
www.hypnose-savoie.fr  
RDV : crenolibre.fr



## NATHALIE POLYMÉROS

Thérapeute holistique (enfants/adolescents).  
Consultations sur rendez-vous, au cabinet du lundi au samedi midi.  
Espace CarpeDiem, ZAC les Fontanettes  
Tel : 07 67 56 96 47  
Site : nathalie-polymeros.fr



## AVANT-PAYS SAVOYARD

Artisans et commerçants, rejoignez les Eco-Défis



Neuf entreprises sur l'Avant-pays savoyard ont déjà été labellisées « Eco-défis ». Artisans et commerçants, rejoignez cette communauté engagée pour son territoire et l'environnement. Avec les Eco-Défis, bénéficiez de conseils gratuits et personnalisés pour améliorer vos pratiques, participer à la transition et valoriser votre démarche auprès de vos clients.

Cette opération est proposée par le Syndicat mixte de l'Avant-pays savoyard et la Chambre de métiers et de l'artisanat, avec le soutien de l'Ademe.

► **Contact** : Nicolas Chaton (04 79 69 94 00, nicolas.chaton@cma-auvergnerhonealpes.fr).

## AUTO-ÉCOLE DU BAS BUGEY

15 rue Antoine Laurent  
Tél : 04 79 81 46 90  
autoecolebasbugey@orange.fr  
Types de permis : AM, B, AAC, BE et permis Bateau



## FD STUDIO

Vidéaste et monteur vidéo pour particuliers et professionnels  
Tél : 06 13 19 32 58  
fdereymez.divers@gmail.com



## BROCANTE AU TEMPS JADIS

246 chemin de la Tuilière  
Tél. : 07 49 16 05 53  
Ouvert du mardi au vendredi 15h-19h  
Samedi 9h-12h et 15h-19h







# Les actualités de la Maison de la Dent du Chat

## Nouveauté 2024 : à vélo de la vigne au caveau

Une nouvelle activité va voir le jour sur le territoire au printemps 2024 pour valoriser le vignoble et ses richesses : « À vélo de la vigne au caveau ». Elle est le fruit d'une collaboration entre l'Office de tourisme, Cycl'O Lac, So'Brunch et les viticulteurs partenaires.

Il s'agit d'une balade guidée de 2 heures environ en VTT à assistance électrique au cœur du vignoble et de ses paysages remarquables.

Tout au long du parcours, le guide racontera le vignoble, son histoire et ses alentours. Et après « l'effort », le réconfort : un viticulteur passionné accueillera les participants dans son caveau pour leur faire découvrir ses vins autour d'un apéritif d'exception concocté par un chef local. Un moment hors du temps après lequel les cépages du territoire n'auront plus de secrets pour les participants...

► Activité pour 2 à 14 personnes, d'avril à juin et de septembre à fin octobre sur réservation auprès de l'Office de tourisme – durée : 3 h - à partir de 55€ / personne. À partir d'avril 2024.



## La rando coup de cœur : le sentier découverte de Lucey

Une cascade ! Un clocher à bulbe ! Un château ! Le Rhône ! Derrière chaque virage, une nouvelle surprise vous attend sur ce sentier aux ambiances aussi variées que les personnages qui l'habitaient autrefois : meunier, contrebandier, vigneron... Comme un marinier d'autrefois, vous suivez l'ancien chemin de halage qui longe le Rhône. Heureusement, vous n'avez pas comme lui à charrier votre bateau...

Un peu plus loin, un grondement sourd et cristallin attire votre oreille. Vous vous dirigez alors vers une cascade. Et c'est avec le pied du meunier que vous suivez maintenant le ruisseau à la recherche des moulins, dans la fraîcheur du sous-bois. Sur le chemin du retour, profitez de la vue sur les vignes et le fleuve.

Une balade familiale à découvrir en toute saison !

Distance : 6.8km • Durée : 2h30 • D+ : +280 m

Pour télécharger l'itinéraire, flashez le QR code




## ANNONCEZ VOS ÉVÉNEMENTS DANS L'AGENDA DE L'ÉTÉ



Associations, organisateurs d'événement... Vous organisez un temps fort ou une animation pour le grand public entre juin et septembre ? Contactez l'Office de tourisme pour donner vos infos & connaître les conditions de parution dans l'agenda estival entre Rhône & Dent du Chat ! Collecte ouverte jusqu'au 25 mars.

 yenne.tourisme

 Office de tourisme de Yenne – Maison de la Dent du Chat

### CONTACT

04 79 36 71 54

info@yenne-tourisme.fr

www.dentduchat.com



# Les Ecolyennes mobilisées toute l'année

L'association du Sou des écoles de Yenne, Les Ecolyennes, a démarré une nouvelle année scolaire 2023-2024. Le but des Ecolyennes est de collecter des fonds, qui serviront à financer la réalisation des projets scolaires des écoles maternelle et élémentaire de Yenne : spectacles, intervenants, transports, classes découverte, etc.

Pour cela, l'association organise des manifestations, ouvertes à tous, tout au long de l'année.

Vous avez pu les rencontrer lors d'une vente de brioches en octobre, pendant la soirée d'Halloween à la salle polyvalente en novembre. Les Ecolyennes étaient également présentes à la foire de la Sainte-Catherine et lors du marché de Noël de Yenne, autour d'un stand avec des crêpes et une tombola, grâce aux lots offerts par de nombreux commerçants.

En 2024, l'association vous attend, encore plus nom-

breux, pour une vente de bugnes en février, des partenariats vente de fleurs et de chocolats au printemps, une vente d'objets personnalisés également en fin d'année

scolaire, et surtout, pour la kermesse le 29 juin.

Les Ecolyennes accueillent toutes les bonnes volontés. Votre participation, ponctuelle, régulière, d'une heure ou d'une demi-journée, sera toujours la bienvenue. Pour que les enfants puissent avoir accès à de super projets scolaires, l'association compte sur vous, vos idées et votre participation !

► Contact : [lesecolyennes@gmail.com](mailto:lesecolyennes@gmail.com)



# Le dynamisme perdure au collège

Après un titre de champion académique UNSS de badminton, l'équipe minime du collège a obtenu une belle 16<sup>e</sup> place au championnat de France en juin 2023 à Guéret. Pour cette nouvelle année, ce ne sont pas moins de 72 collégiens qui sont licenciés à l'association sportive, dont plus de 40% de filles, qui repartent pour de nouvelles aventures.

Côté projets pédagogiques, l'ensemble des équipes poursuit avec implication et créativité la construction de nombreuses actions en partenariat avec tous les acteurs du territoire. Bénéficiant des labels Génération 2024 (Education nationale) et Terre de Jeux (Commune de Yenne), les classes de 6<sup>ème</sup> sont parties « Sur les traces des champions » dès le mois de septembre sur les berges du lac d'Aiguebelette. Toujours en 6<sup>ème</sup>, la classe patrimoine va former des spécialistes de la Préhistoire et de l'Antiquité autour d'un sujet ô combien d'actualité : la place et la représentation des femmes dans la société. Accueil d'intervenants, visites et ateliers sont au programme.

En 5<sup>ème</sup>, les jeunes scientifiques vont s'investir avec la fondation Tara aux côtés de chercheurs et réaliser des prélèvements sur les rives du Rhône en vue d'analyses. Les objectifs étant de mettre en œuvre une démarche scientifique et



Une fresque « Non au harcèlement » a été proposée à l'ensemble du collège par les élèves ambassadeurs.

de mesurer l'ampleur des pollutions au plastique. Les classes de 4<sup>ème</sup> travaillent tout au long de l'année sur des parcours de vie en lien avec la géographie, la littérature et la découverte des métiers. De nombreuses rencontres viennent illustrer des histoires singulières. L'accueil d'APF France Handicap est également en projet.

Après le stage en entreprise du mois de novembre, 14 filles de 3<sup>ème</sup> ont été conviées par l'association « Elle bouge » à visiter une entreprise industrielle de la région : l'industrie, c'est aussi pour les filles ! Le journal « La Dent de Yenne », l'atelier théâtre et la chorale sont de nouveau en action pour proposer d'inoubliables prestations.

# L'actualité de la bibliothèque

- ▶ **Gratuité.** La commune de Yenne adhère depuis 2018 au Rézo Lire, qui regroupe 15 bibliothèques de l'Avant-pays savoyard. Le passage à la gratuité pour l'ensemble des bibliothèques du réseau a été voté dans tous les conseils municipaux des communes adhérentes. L'accès était déjà gratuit pour les mineurs, les seniors, les étudiants, les groupes et les assistantes maternelles. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, il l'est pour l'ensemble des adhérents.
- ▶ **Exposition.** La bibliothèque est un lieu ouvert à d'autres expressions artistiques. En novembre, elle a accueilli l'artiste peintre yennoise Melle Saeki pour une exposition de ses toiles poétiques et colorées.
- ▶ **Livres adaptés.** Les livres adaptés sont des ouvrages permettant à tous d'avoir accès au livre et à la lecture. Cela comprend, par exemple, les ouvrages gros caractères, ceux pour les enfants dyslexiques, les livres au-



dio, en braille et/ou sensoriel... Début septembre, Rézo Lire s'est doté de plus de 200 nouveaux ouvrages venus enrichir les étagères des bibliothèques du réseau.

- ▶ **Bibliothèques DAISYrables.** Le service « Bibliothèques DAISYrables » s'adresse à toute personne empêchée de lire en raison d'un handicap (moteur, visuel, cognitif, psychique) ou de troubles dys. Les bénéficiaires de ce dispositif ont ainsi accès à 50 000 livres sur le site de la médiathèque de l'association Valentin Haüy. DAISY (Digital Accessible Information SYstem) est une norme pour livres audio.

- ▶ **Appel à bénévoles.** Si vous avez un peu de disponibilités et l'envie de vous investir dans une activité utile et enrichissante, vous pouvez devenir bénévole à la bibliothèque. Il n'est pas forcé d'être un grand lecteur, car il y a plein de choses à faire dans une bibliothèque ! De l'accueil du public à la couverture des livres, de l'organisation d'animations au rangement des ouvrages... Chacun peut trouver sa place en fonction de ses compétences et de ses aspirations.

Venez rencontrer Nathalie, bibliothécaire, et l'équipe des bénévoles qui pourront répondre à vos questions.

- ▶ **Bibliothèque de Yenne** - Chemin du Port - Tél. 04 79 36 99 52 - Courriel : [bibliotheque@mairie-yenne.fr](mailto:bibliotheque@mairie-yenne.fr)

Ouverture au public : Mardi 16h-18h30 – Mercredi 9h30-12h30 et 14h-18h30 – Jeudi 10h-12h et 16h-18h30 – Vendredi 16h-19h – Samedi 10h-12h

## ASSOCIATIONS

# Le Chat aux grandes oreilles

Créée en 2011 par des professeurs de musique, la compagnie « le Chat aux grandes oreilles » a vu en 2023 son nombre d'adhérents faire un bond avec la création d'une classe batterie à la rentrée scolaire de septembre. L'école de musique de Yenne, c'est 90 adhérents, 7 professeurs de musique et 7 classes (violon, batterie, piano, vent, cuivre, technique vocale et guitare).

Chaque semaine, les élèves participent à deux cours avec un cours collectif porté sur la découverte instrumentale et un deuxième cours en plus petit effectif, par niveau, tourné vers l'enseignement instrumental. La compagnie ne délivre pas de diplôme, son objectif est d'apprendre à jouer et d'offrir une indépendance musicale aux élèves.

Au-delà des cours, la vie de la compagnie est rythmée par des concerts et spectacles « hors les murs » auprès notamment des élèves de l'école de Yenne en début d'année scolaire pour susciter des nouvelles vocations mais aussi à la maison de retraite de Yenne pour jouer



devant les résidents.

Prochains rendez-vous ouverts au public :

- ▶ Concert qualité le vendredi 8 mars à la Maison de la Dent du Chat

- ▶ concert rock le samedi 13 avril à la salle des fêtes de Lucey

- ▶ Spectacle de fin d'année le samedi 8 juin à la salle des fêtes de Jongieux.

Contact : [contact@ccgo-yenne.org](mailto:contact@ccgo-yenne.org)

MAJORITÉ

## Une municipalité active au profit des Yennois

Chers Yennoises et Yennois,

Exercer la fonction d'élu dans une commune, c'est avant tout donner de son temps, discrètement et bénévolement au profit de l'intérêt général.

Les récents événements climatiques, ainsi que les inondations occasionnées, ont nécessité l'activation par trois fois du plan communal de sauvegarde. Cette structure temporaire d'urgence, mise en œuvre sous l'égide du maire, associe les élus municipaux au premier rang desquels les adjoints au maire, ainsi que certains agents communaux afin d'informer les habitants, préserver les personnes et les biens, et anticiper les conséquences des variations climatiques. Il s'agit là d'un travail discret, mais essentiel à la préservation de la sécurité de tous.

Cet épisode climatique illustre bien la manière dont l'équipe municipale se montre active au quotidien. Cela passe par la gestion des services publics comme les écoles et l'ensemble des services périscolaires qui y sont associés. Cela passe aussi par la gestion des nombreuses infrastructures anciennes ou récentes, qu'il s'agit à la fois d'entretenir, d'améliorer, voire de créer, comme ce fut le cas récemment avec le pumptrack qui a rapidement trouvé un grand nombre d'utilisateurs. Son volet intergénérationnel sera opérationnel prochainement.

Cette démarche active s'inscrit pour tous les âges, et cela passe aussi par notre action volontariste en faveur de nos aînés, cette mémoire des villages, qui après une vie de labeur, mérite tous nos soins. La vie associative n'est bien sûr pas en reste, et nous poursuivrons les nombreux investissements en faveur de nos associations. Le budget 2024 sera prochainement voté et ainsi des réalisations dans ce cadre seront de nouveau à l'ordre du jour.

Laurine BOLLON, Stéphanie CHALBOS, Laurianne COURRIER SAINT-MAURICE, Florian DEREYMEZ, Sébastien EJARQUE, Jean-Marc ETAIX, Nicolas GACHE, Sandrine GANDY, Anaïs GIBELLO, Laure GUILBERT, Sandy LACROIX, Florian LAVAUD, Jean-Jacques MASSON, Patrick MILLION-BRODAZ, François MOIROUD, Cédric MOLLARD, Catherine SIMOND dit DURAND, Marine SONOT, Cédric VIGNE

OPPOSITION

## Mot du groupe « Yenne pour tous »

Bonjour et bonne année,  
Nous arrivons bientôt aux 2/3 de ce mandat avec peu de belles réalisations : réparations du toit du kiosque, de la bande de roulement de la place et du mur du cimetière ainsi que le pump track.

Quelle lenteur dans l'action, enfin semble se profiler les travaux de la rue des prêtres et du bas de la rue Antoine Laurent pour la fin de ce mandat, donc près des futures élections.

La priorité semble plutôt être une communication intéressée.

Pour débattre de tout cela et répondre à vos éventuelles questions, nous vous proposons une réunion publique le vendredi 12 avril 2024 à 20 heures à la salle des fêtes de Yenne.

Pourrons, entre autres également être abordées : les subventions perdues, le projet du funérarium qui

semble enterré, les études sur les déplacements et le stationnement dans le bourg qu'on ne voit toujours pas venir, la censure de nos interventions dans les relevés de décisions municipaux, la modification simplifiée du PLU qui relève plus de la légèreté que de l'amélioration, sans tenir compte d'aucun avis donné.

Les dossiers intercommunaux comme celui de la construction de la nouvelle gendarmerie, ou l'état ne verse directement que 280 000 € sur plus de 2,4 millions de travaux sont également d'actualité.

Salutations franches !

L'opposition Yennoise :

Claudine BOLLIET, Annabelle GARIN, Robert LEGRAND, René PADERNOZ



# Yenne hier et aujourd'hui



L'église de Yenne



## MÉMOIRE

# Robert Barrier : l'histoire incroyable d'un homme à l'incroyable histoire



Robert Barrier, pharmacien yennois, est devenu maire de Yenne à la fin de la Seconde guerre mondiale et conseiller général du canton dans la foulée, puis président du Conseil général de la Savoie. Entre temps, il est élu maire d'Aix-les-Bains mais aussi député.

Homme convaincu du développement territorial

en Savoie, mais encore des grands projets, il est aussi visionnaire et bâtisseur hors pair et reconnu. Il meurt subitement d'une crise cardiaque dans son bureau en mairie d'Aix-les-Bains en 1955, à l'âge de 47 ans.

A Yenne, comme à Aix, et dans une majorité des communes de France et de Navarre, il est de tradition et

d'usage de fleurir les tombes des anciens maires à l'occasion de la Toussaint. Or, son lieu d'inhumation est tombé dans l'oubli, Robert Barrier n'ayant pas eu de descendant direct. Une tombe oubliée, presque perdue, probablement depuis un demi-siècle.

Mais c'était sans compter sur la volonté des deux villes de retrouver cette trace et de pouvoir honorer leur édile disparu.

Merci donc aux services d'état-civil d'avoir mené cette enquête longue et fructueuse, et d'avoir permis aux deux communes de commémorer sa mémoire au pied de sa dernière demeure, à Rumilly.

Ainsi, Nicolas Poilleux, adjoint au maire d'Aix-les-Bains, et François Moiroud, maire de Yenne, ont déposé deux gerbes pour leurs villes respectives, moment émouvant et avec le sentiment du devoir accompli.

L'occasion aussi d'avoir une pensée pour tous les anciens maires qui reposent à Yenne ou plus loin, et de renforcer la fraternité et l'amitié aix-yennoise.



## Une trentaine de stands au forum des associations

Le forum des associations s'est déroulé le samedi 9 septembre pour la première fois à l'ombre des platanes de la place du Kiosque. L'occasion pour les habitants de découvrir le riche tissu associatif du canton. Une trentaine d'associations étaient présentes, avec la possibilité de tester de nombreuses pratiques sportives.

## 1<sup>er</sup> festival gourmand accord mets et vins

La première édition du Festival gourmand, Accord mets et vins à Yenne a connu un succès incontestable, attirant près de 400 participants pour une soirée de dégustations dans le cadre du Fascinant week-end. Neuf viticulteurs et quatre restaurateurs du canton, la coopérative laitière de Yenne, l'Office de tourisme et la Ville de Yenne ont uni leurs forces pour créer cet événement gastronomique de premier plan. L'occasion de déguster une variété de mets locaux accompagnés des meilleurs vins de la région.



## Sainte-Catherine : la tradition respectée

De nombreux visiteurs ont déambulé dans les rues de Yenne pour la 772<sup>ème</sup> édition de la foire de la Sainte-Catherine, froide et ensoleillée. Chacun a pu profiter du village santé et prévention, des traditionnels camelots mais aussi des artisans, agriculteurs et de l'alambic du kiosque. Cette édition n'aurait pas été possible sans l'engagement de Cath'Yenne et de son président, Carmelo Almaïda, des agents municipaux, des élus et de tous les bénévoles qui ont consacré leur temps et leur énergie pour perpétuer la tradition.